

L'OBSERVATOIRE PARLEMENTAIRE

N°17 - JUILLET 2026



EUTHANASIE : LE PARLEMENT OFFRE UNE NOUVELLE VICTOIRE À UN PRÉSIDENT MINORITAIRE

Les députés ont voté en faveur de l'euthanasie et tout semble aligné pour que, le 15 juillet, le vote final confirme la sentence mortelle.

Au-delà du désastre éthique et de l'ouverture de la boîte de Pandore, il s'agit d'une victoire du président de la République sur l'Assemblée nationale et le Sénat. L'histoire se répète. Les oppositions peuvent faire tomber le macronisme mais elles pactisent et finalement en viennent même à lui offrir ses plus « importantes victoires ». À l'issue des deux quinquennats, il ne restera pas grand-chose du macronisme : mépris, autosatisfaction, langage « managérial »... Même la réforme des retraites a été suspendue. Finalement le président pourra se targuer d'avoir fait entrer quelques personnes plus ou moins fréquentables au Panthéon, admettant son rôle d'inaugurateur de chrysanthèmes. Comme François Hollande avant lui, il aura maquillé son incapacité à réformer par des pirouettes sociétales. La première aura été la constitutionnalisation de l'IVG. Initié par la gauche radicale avec Mathilde Panot et rejeté par les macronistes, le texte sera finalement porté par l'exécutif et voté très largement par le Congrès. La dernière sera donc l'euthanasie : une proposition de loi d'un député membre de la majorité, Olivier Falorni (MoDem). Son vote par l'ensemble des forces politiques de gauche et de députés, minoritaires, à droite offre au président bientôt sortant une loi gravée dans le « marbre républicain ». Paradoxalement, c'est un Parlement historiquement hostile au chef de l'État qui lui aura donné ses quelques succès alors même qu'il ne détenait plus de majorité. Dans ce numéro de la lettre parlementaire, nous revenons sur ce vote de la loi euthanasie et dressons notamment le portrait de deux sortants : Laurent Wauquiez qui va voir si l'herbe est plus verte ailleurs et où le vent voudra bien l'emmenner et François Patriat, vieux sénateur bourguignon qui rend son tablier...

Olivier Frèrejacques

Rédacteur en chef de L'Observatoire parlementaire

Calendrier parlementaire du mois de juillet 2026

• **Examen ou poursuite de l'examen des projets de loi suivants** : projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes ; – projet de loi organique relatif au renforcement des juridictions criminelles ; – projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens ; – projet de loi relatif à la protection des enfants ; – projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles – projet de loi visant à renforcer l'État local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics ; – projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense ;

• **2. Examen ou poursuite de l'examen des propositions de loi suivantes** : proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel ; – proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre, dans l'exercice de leurs fonctions ; – proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir ; – proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile ; – proposition de loi visant à assurer le droit de chaque enfant à être assisté d'un avocat dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative et de protection de l'enfance ; – proposition de loi visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux ; – proposition de loi pour une montagne vivante et souveraine ; – proposition de loi visant à mettre fin au devoir conjugal ; – proposition de loi visant à améliorer les moyens d'action de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués et à faciliter l'exercice des missions d'expert judiciaire ; – proposition de loi visant à moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État ; – proposition de loi visant à accélérer la prévention cardio-neuro-vasculaire et à anticiper un risque sanitaire et social majeur ; – proposition de loi visant à lutter contre l'exploitation sexuelle en ligne ; – proposition de loi visant à garantir l'information et la protection effective des victimes de violences sexuelles lors de la libération de leur agresseur ; – proposition de loi visant à renforcer l'effectivité des droits voisins de la presse ;



EN SÉANCE : NICHE UDR DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026, le groupe UDR présentait, dans le cadre de sa « niche » (journée réservée), différents textes émanant de ses députés. Le premier texte, visant à « renforcer les prérogatives des officiers de l'état civil pour lutter contre les mariages simulés ou arrangés », a suscité une levée de boucliers dans les rangs de la gauche (et notamment de la LFI), qui y ont fait obstruction toute la journée. Face à cette stratégie, les députés RN et UDR ont quitté l'hémicycle puis réclamé auprès du ministre de la Justice l'application de l'article 44-2 qui aurait permis l'usage d'un vote bloqué (seuls les amendements retenus par le gouvernement sont votés). Le ministre Darmanin n'a pas souhaité en faire usage. Avec plus de 600 amendements déposés sur le texte, celui-ci n'a pu être examiné dans son intégralité. Les autres textes de la niche portaient sur des thèmes tels que l'immigration (refondation du modèle d'intégration français ; suspension du regroupement familial des étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire), la natalité et l'enseignement privé.

EN COMMISSION (LOIS) : PROJET DE LOI VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS

En commission des lois, l'Assemblée nationale examinait le projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, qui avait été adopté au Sénat le 26 mai 2026 par 243 voix contre 33, avec 66 abstentions. Le texte, qui prévoit notamment le renforcement des sanctions à l'égard des squatteurs et des organisateurs de rave-parties, ainsi que le renforcement de la lutte contre le narcotrafic, a suscité l'ire des groupes politiques de gauche. La France insoumise a ainsi demandé la suppression de nombreux articles qu'elle jugeait liberticides (renforcement des pouvoirs de police administrative du préfet pour interdire les rassemblements musicaux ; augmentation des durées maximales de fermetures de certains établissements ; possibilité d'usage, par les agents des douanes et ceux des gestionnaires du réseau routier, des caméras individuelles pour constater l'infraction ; etc.). À l'inverse, les groupes de droite se sont plutôt prononcés en faveur du projet de loi, au nom d'un renforcement de la sécurité des Français. L'examen du projet de loi aura lieu à partir du 6 juillet en séance plénière de l'Assemblée nationale. Il occupera la majeure partie de cette première semaine de « session extraordinaire », durant laquelle la présence des députés en commission n'est plus décomptée – ce qui pourrait engendrer quelques absences...

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE : PROPOSITION DE LOI VISANT À LA RÉPARATION DES PRÉJUDICES RÉSULTANT DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE

À la fin du mois de mai 2026, les députés avaient adopté l'abolition du Code noir, texte du XVIII^e siècle pourtant rendu obsolète par l'abolition de l'esclavage. Il n'a guère fallu attendre pour voir les propositions d'indemnisation s'épanouir, avec cette proposition de loi visant à la réparation des préjudices résultant de la traite et de l'esclavage (n° 2895), déposée le 9 juin 2026 par le député Écologiste et Social Steevy Gustave. Applaudissant les excuses de « famille[s] d'armateurs négriers [...] pour les actes de [leurs] ancêtres », le député a ensuite salué, dans son exposé des motifs, la loi sur les restitutions de biens culturels spoliés pendant la colonisation ; il a ensuite proposé « d'ouvrir un nouveau chapitre du travail mémoriel français en évoquant la question des réparations ». Renouvelant les dispositions de la proposition de loi Taubira de 2001, l'élu écologiste a proposé d'instituer « un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation dues au titre de la traite et de l'esclavage colonial. » Il pose ensuite plus spécifiquement la question de la réparation pour Haïti. Avec la multiplication d'initiatives dites « mémorielles », les propositions de loi visant de telles réparations risquent de se multiplier, avec un risque croissant de légiférer de manière anachronique.

EN SÉANCE : ADOPTION DU TEXTE « TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

Le Sénat a adopté, le 9 juin 2026, la proposition de loi à exercer l'accès à l'emploi, à pérenniser et à étendre progressivement l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » comme solution de retour à l'emploi pour les personnes privées durablement d'emploi. Initié en 2016, le dispositif « territoires zéro chômeur de longue durée » permet à certains travailleurs de retrouver un emploi avec des postes en CDI à temps de travail choisi dans des entreprises spécialement conçues pour cet usage : les entreprises à but d'emploi. Si le Sénat avait adopté le texte sans modification, le dispositif qui prend fin cette année aurait pu être reconduit. Mais en refusant la participation financière obligatoire des départements audit dispositif, le Sénat a apporté une modification substantielle qui n'a pas permis l'adoption du texte et a engendré son retour à l'Assemblée nationale. Résultat : les élus ne sont pas certains de pouvoir adopter un tel texte avant la fin des travaux, faute de place dans le calendrier. Le ministre des Relations avec le Parlement s'est inquiété d'un tel délai et a souligné qu'il appelait à donner plus de visibilité aux 4 300 salariés dans 83 territoires. La droite et le centre, insensibles à ce « chantage », ont dénoncé l'impréparation du gouvernement.

EN COMMISSION : (CULTURE, ÉDUCATION, COMMUNICATION ET SPORT)

Le 24 juin 2026, Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État venait présenter son rapport sur l'impartialité de l'audiovisuel public. Le rapport avait été commandé par l'Arcom et s'articulait autour de deux axes : « Qu'est-ce que l'impartialité ? Comment la mettre en œuvre ? » Le rapporteur a souligné que l'ensemble des personnes auditionnées avait eu des difficultés à définir ce concept d'impartialité, qu'il qualifie d'« évidence silencieuse ». Absence de parti pris, mise à distance de ses opinions, arrachement à ses convictions individuelles : l'impartialité doit être garantie par les organismes journalistiques eux-mêmes. Bruno Lasserre souligne cependant que la liberté de création constitue la limite de cette impartialité. Dans le travail journalistique pur, les éditoriaux en sont par exemple exemptés. « Cette tension vers l'exemplarité » doit être, selon le rapporteur, l'objectif du service public, qui constitue un « bien commun ». Il a souligné que celui-ci devait faire « mieux » que les chaînes privées. Il a également souligné que les chaînes publiques ne devaient pas être des chaînes de combat et déploré que certaines prises de position aient pu être ambiguës à cet égard. Le rapporteur a ensuite évoqué les recommandations de son travail, à retrouver sur le site de l'Arcom.

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE : RAPPORT D'INFORMATION N° 776 : « MASCUS : LA NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE LES FEMMES »

À l'initiative des sénatrices Béatrice Gosselin, Olivia Richard et Laurence Rossignol, le Sénat a déposé un rapport d'information sur la question du « masculinisme ». Résultat de sept mois de travaux, le rapport entend alerter sur un mouvement qui « s'attaquerait » au principe « d'égalité entre les femmes et les hommes », chercherait « à disqualifier sans cesse la parole des femmes » et afficherait une « misogynie violente et décomplexée ». Parmi les recommandations du rapport, une série de propositions vise à « régulariser et assainir l'espace numérique » en créant une amende forfaitaire délictuelle pour les outrages sexistes ou en garantissant l'effectivité des séances d'éducation à la vie affective. Nombre de mesures demeurent symboliques, à l'image de celle proposant de faire du 25 janvier une journée nationale de lutte contre le sexisme et le masculinisme ou celle consistant à « nommer le masculinisme et porter ce sujet au cœur du débat public ». Selon le rapport, 22 millions de Français adhèreraient à « au moins une forme de sexisme » ; 10 millions adhèreraient à un sexisme dit hostile. Par ailleurs, affirmant que les « associations féministes jouent un rôle de première ligne dans la prévention, l'accompagnement des victimes, la sensibilisation et la résistance quotidienne aux offensives masculinistes », le rapport dénonce de manière assez partisane l'absence de moyens de telles structures (indiquant notamment que « 70 % des associations féministes seraient en très grande difficulté financière »).



Les députés bientôt en tongs dans l'hémicycle ?

À l'occasion des fortes chaleurs qui se sont abattues sur la France, la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet a décidé d'assouplir le règlement intérieur : l'élue des Yvelines a généralisé la possibilité de recourir au télétravail, a facilité les conditions d'obtention de délégations de vote pour les députés parents d'enfants dont l'établissement serait fermé. Elle a aussi interdit aux députés et aux collaborateurs d'exercer une activité physique en extérieur aux horaires critiques. Enfin, elle a levé l'obligation du port de la veste et de la cravate à compter du mardi 23 juin 2026. Cette mesure a permis au député PS Arthur Delaporte de revendiquer le port du « polo-short » dans l'hémicycle.

François Patriat quitte les bancs du Parlement

Il était le chef du groupe macroniste au Sénat : après près de dix ans de bons et loyaux services au sein du camp présidentiel, et de nombreuses années de fonctions dans les rangs socialistes, le sénateur de Côte-d'Or François Patriat a annoncé ne pas se représenter aux sénatoriales de septembre. Pas de quatrième mandat, donc, pour l'édile qui a passé dix-huit ans au Palais du Luxembourg, contre dix-neuf au Palais Bourbon. Fidèle du président, auquel il voue une admiration sans bornes, il fut un membre éphémère du gouvernement Jospin, dont il fut secrétaire d'État au Commerce et ministre de l'Agriculture.

Louis Sarkozy bientôt au Palais Bourbon ?

Sèchement recalé aux élections municipales de 2026 à Menton, Louis Sarkozy se verrait bien député. Conseiller municipal et communautaire, le fils de l'ancien président de la République a admis qu'il « adorerai[t] être député » et a monté une association, « Les Amis de Louis Sarkozy », qui devrait lui permettre de préparer de telles échéances électorales.

Prochain départ de Laurent Wauquiez de l'Assemblée nationale ?

Certaines sources notent le possible départ prochain du président du groupe DR à l'Assemblée nationale. Le député aurait exprimé son souhait de reprendre, à la rentrée, la présidence du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce départ entraînerait une nouvelle élection et la nécessité de remplacer le chef de file du groupe.

La définition du mois : seconde délibération

La seconde délibération est une procédure permettant de soumettre au Parlement un ou plusieurs articles déjà votés à un nouvel examen avant le vote de l'ensemble du texte. Outil de rattrapage, cette procédure peut être demandée par le gouvernement ou la commission saisie au fond. Si elle émane du gouvernement, cette procédure est de droit. Elle n'ouvre pas la voie à une nouvelle discussion, mais porte uniquement sur l'article concerné et permet de rectifier un amendement adopté mais non souhaité par la majorité en place.



LAURENT WAUQUIEZ

Retour en région ?

Laurent Wauquiez, né le 12 avril 1975 à Lyon, est député de la première circonscription de la Haute-Loire et président du groupe Droite républicaine à l'Assemblée nationale depuis juillet 2024. À 51 ans, ce normalien, agrégé d'histoire et major de l'ENA possède un curriculum vitae complet : Conseil d'État, gouvernement, mairie, région et direction de parti.

Repéré par Jacques Barrot, il devient député à 29 ans avant d'occuper plusieurs fonctions sous Nicolas Sarkozy (porte-parole du gouvernement, secrétaire d'État à l'Emploi, ministre des Affaires européennes puis de l'Enseignement supérieur). Maire du Puy-en-Velay de 2008 à 2016, il prend ensuite la tête de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qu'il dirige pendant près de neuf ans en se forgeant une image de gestionnaire. Président des Républicains de 2017 à 2019, il démissionne après le désastre des européennes. Revenu à l'Assemblée en 2024, il subit en mai 2025 une nouvelle défaite sévère face à Bruno Retailleau pour la présidence de LR : 25,7 % contre 74,3 %.

Son avenir pourrait de nouveau passer par Lyon. Selon Challenges, Laurent Wauquiez envisagerait de reprendre à la rentrée la présidence régionale, en abandonnant son mandat de député. Une hypothèse crédible, tant il est resté présent auprès de son successeur Fabrice Pannekoucke.

Elle surgit au moment où Mediacités épluche 7 700 pages de notes de frais obtenues après cinq ans de procédure. Chez Wauquiez, la politique reste décidément une affaire de sommets, de retours et de cartons.



FRANÇOIS PATRIAT

Le premier de la cordée macroniste tire sa révérence

François Patriat, né le 21 mars 1943 à Semur-en-Auxois, est sénateur de la Côte-d'Or et président du groupe macroniste RDPI depuis 2017. À 83 ans, ce vétérinaire de formation s'apprête à mettre fin à cinquante années de mandats électifs, une longévité très Troisième République pour ce maçon assumé.

Major de sa promotion à l'École vétérinaire d'Alfort, il exerce à Pouilly-en-Auxois avant d'entrer en politique. Passé par le PSU de Michel Rocard, puis par le Parti socialiste en 1974, il est élu conseiller général en 1976 et député en 1981. Maire de Chailly-sur-Armançon, président de la région Bourgogne, secrétaire d'État aux PME puis ministre de l'Agriculture sous Lionel Jospin, il aura occupé presque tous les échelons du pouvoir local et national.

Élu sénateur en 2008, François Patriat devient en 2016 l'un des premiers cadres socialistes à rallier Emmanuel Macron. Il fonde l'année suivante le groupe La République en marche au Sénat et restera l'un des défenseurs les plus constants du chef de l'État. Sa fidélité confine parfois à l'enthousiasme mièvre : « Macron est beau, sportif, intelligent, musicien... », a-t-il déclaré à Paris Match fin juin 2026.

Le 23 juin 2026, il annonce qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat aux sénatoriales de septembre, invoquant une décision de « lucidité, de sagesse et de responsabilité ».

Son retrait ouvre la voie à une possible candidature de François Rebsamen en Côte-d'Or, ancien maire de Dijon et son cadet de huit ans, avec qui il partage un parcours politique dépassant les étiquettes partisanes.

De Rocard à Mitterrand, de Strauss-Kahn à Macron, Patriat aura traversé un demi-siècle de gauche française, jusqu'à devenir le gardien bourguignon du « dépassement macroniste ». Il tire sa révérence presque en même temps que son dernier maître.